

## Le CENTRE HOSPITALIER de THANN (68)

10 000 habitants – retombée 70 000

proximité Colmar – Mulhouse – frontières allemande et suisse - aéroport international  
région touristique

### recherche

#### un médecin urgentiste à plein temps (ou partiel)

titulaire de la CAMU ou ayant 3 ans d'expérience aux urgences et inscrit à l'Ordre des médecins  
pour compléter l'équipe médicale de Polyclinique-Urgences, dotée de 6,4 postes dédiés  
organisation du travail en temps continu (intégration des gardes dans les obligations de service)

Activité générale soutenue

en Médecine, Chirurgie, Gynécologie-Obstétrique, et

Urgences : 15000 passages ATU annuels et disponibilité de 2 lits porte (UHTCD)

Service participant à la fédération des urgences du territoire de santé n° 4 de la région Alsace - activité multi-site dans ce cadre

Poste à pourvoir dans les meilleurs délais

*Les candidatures sont à envoyer à :*

Monsieur le Directeur  
Centre Hospitalier  
1 Rue Saint-Jacques  
68800 THANN

*Pour tout renseignements :*

Monsieur le Docteur El Hadi MEDJGUER

Médecin Chef de Polyclinique/Urgences

e-mail : [hadi.medjguer@ch-thann.fr](mailto:hadi.medjguer@ch-thann.fr)

Ou

Monsieur le Docteur Suhel SAWALHA

Praticien hospitalier responsable du pôle médico-technique

e-mail : [suhel.sawalha@ch-thann.fr](mailto:suhel.sawalha@ch-thann.fr)

Tél. 03 89 37 71 59 (secrétariat)

Monsieur N. SCHANDLONG,

Directeur

Tél. 03 89 37 71 01 (secrétariat)

Ou

Madame Cécile KOTLINSKI

Affaires médicales

Tél. 03 89 35 77 00

e-mail : [cecile.kotlinski@ch-thann.fr](mailto:cecile.kotlinski@ch-thann.fr)

---

**Les dossiers de candidatures devront comporter :** un curriculum vitae et un exposé des titres universitaires et hospitaliers avec indication des fonctions hospitalières et des fonctions d'enseignement éventuellement exercées – copies des diplômes et attestations annexes, certifiées conformes – une déclaration par laquelle le candidat s'engage à se conformer aux règlements en vigueur dans l'Etablissement – un engagement de résider à proximité de l'Etablissement d'affectation – un certificat médical, délivré par un médecin des hôpitaux, attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitude physique pour exercer les fonctions hospitalières qu'il postule et qu'il est notamment, soit indemne d'affection tuberculeuse, cancéreuse, mentale ou nerveuse, soit définitivement guéri – Un candidat d'origine étrangère doit produire l'autorisation d'exercice en France.